



**BOUCHES-DU-  
RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°13-2023-263

PUBLIÉ LE 25 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **DDETS 13 /**

13-2023-10-24-00009 - Arrêté portant ??subdélégation de signature de Madame Nathalie DAUSSY?? dans le cadre des compétences relevant du Préfet de département, ??aux principaux cadres de la (DDETS) (3 pages)

Page 3

DDETS 13

13-2023-10-24-00009

Arrêté portant  
subdélégation de signature de Madame Nathalie  
DAUSSY  
dans le cadre des compétences relevant du  
Préfet de département,  
aux principaux cadres de la (DDETS)



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION**

**Direction départementale  
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
des Bouches-du-Rhône**

**Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Nathalie DAUSSY  
dans le cadre des compétences relevant du Préfet de département,  
aux principaux cadres de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)**

Vu le code du travail ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code du domaine de l'Etat ;

Vu le code du séjour et du droit d'asile ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles, conférant au préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié, relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant Charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 09 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de Madame Nathalie DAUSSY en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral du 02 avril 2021 portant délégation de signature à Madame Nathalie DAUSSY, directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la Directrice départementale du Travail, de l'Emploi et des Solidarités des Bouches du Rhône ;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie DAUSSY, la délégation de signature du préfet telle que prévue dans l'arrêté visé en référence est conférée à Messieurs Jérôme CORNIQUET et Anthony BARRACO, directeurs adjoints et Madame Dominique GUYOT adjointe de direction.

### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Nathalie DAUSSY, de Messieurs Jérôme CORNIQUET, Anthony BARRACO et de Madame Dominique GUYOT la délégation de signature du préfet telle que prévue dans l'arrêté visé en référence est conférée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

#### **Pour le Pôle Solidarités-département logement-prévention des expulsions :**

- Monsieur Pierre HANNA, chef du département logement et prévention des expulsions ;
- Monsieur Adel BOUAYACHE, chef du service prévention des expulsions ;
- Madame Laurence VELLA, cheffe de la section prévention des expulsions ;
- Madame Françoise LEVEQUE, cheffe du service logement ;
- Madame Marie-France RIBE, chargée de mission CCAPEX ;

#### **Pour le Pôle Solidarités-département hébergement-personnes vulnérables :**

- Monsieur Jérôme COMBA, chef du département hébergement, personnes vulnérables ;
- Madame Émilie SOURDOIRE, adjointe au chef du département hébergement-personnes vulnérables et cheffe du service personnes vulnérables ;
- Madame Camille VELLA, responsable de l'unité hébergement d'urgence et veille sociale ;
- Madame Anna ZAQUIN, chargée de mission hébergement et plan logement d'abord ;
- Madame Margaux MERMET - GRANDFILLE, responsable de l'unité CHRS ;
- Monsieur Romain BAUMIER, chargé de mission situations complexes ;
- Monsieur Nacer DEBAGHA, chef du service asile ;
- Madame Julia HUGUES, cheffe du service hébergement et accompagnement vers le logement ;

- Monsieur Jérôme COMBA, chef du département hébergement et personnes vulnérables pour les actes, décisions ou avis relevant de ce pôle. En cas d'absence ou d'empêchement ce dernier, cette subdélégation de signature est exercée par Madame Émilie SOURDOIRE, pour les actes, décisions ou avis relevant de leurs compétences.

Pour ce qui concerne les Personnes vulnérables, en cas d'absence et/ou d'empêchement de Monsieur Jérôme COMBA et de Madame Émilie SOURDOIRE, la subdélégation de signature qui leur est accordée dans les conditions prévues à l'alinéa précédent du présent arrêté est exercée par:

- Madame Valérie BARTOLI et Madame Christa VIARD, pour les actes, décisions ou avis relatifs à la tutelle des pupilles de l'État.
- Madame Gwenaëlle GAYDON, cheffe du service de la Politique de la Ville, et Madame Muriel BRUNIER, adjointe, pour les actes, décisions ou avis relevant de ce service ;
- Madame le Docteur Véronique CAYOL, responsable du Conseil Médical, pour les actes administratifs relevant du Conseil Médical ;

#### **Pour le Pôle Economie – Emploi – Entreprises :**

- Monsieur Christophe ASTOIN, Attaché Principal d'Administration ;
- Madame Elodie CARITEY, Attachée Principale d'Administration ;
- Madame Véronique MENGA, Inspectrice du Travail ;
- Madame Sarah-Loëlia AKNIN, Inspectrice du Travail.

#### **Pour le Pôle Travail :**

- Madame Pascale ROBERDEAU, Directrice du Travail ;
- Madame Nathalie DASSAT, Directrice Adjointe du Travail ;
- Madame Fatima GILLANT, Responsable d'Unité de Contrôle ;
- Monsieur Rémy MAGAUD, Responsable d'Unité de Contrôle.
- Madame Annick FERRIGNO, Responsable d'Unité de Contrôle ;
- Madame Cécile AUTRAND, Responsable d'Unité de Contrôle ;
- Madame Carine MAGRINI, Responsable d'Unité de Contrôle ;
- Madame Elise PLAN, Responsable d'Unité de Contrôle ;

#### **ARTICLE 3 :**

Toutes dispositions antérieures à celles de la présente décision sont abrogées.

#### **ARTICLE 4 :**

La directrice départementale et les cadres mentionnés dans le présent arrêté sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans les Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 24 Octobre 2023

**La Directrice Départementale  
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
des Bouches-du-Rhône**

**SIGNE**

**Nathalie DAUSSY**